



# Grand Jeu-Concours

## pour fêter les 20 ans d'Avenir Apei !

# Le règlement

### **Article 1 - Organisateur et durée du jeu-concours**

Avenir Apei, dont le siège social est situé au 27 rue du Général Leclerc, 78480 Carrières-sur-seine organise un jeu-concours intitulé « Les 20 ans d'Avenir Apei » dont les gagnants seront désignés par délibération dans les conditions définies ci-après. **Le jeu-concours se déroulera du 2 mars au 15 mai 2021 à minuit.**

### **Article 2 - Conditions de participation au jeu-concours**

2.1 Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de tout âge, résident en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité.

2.2 La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (disponible également sur notre site Avenir Apei à l'adresse : <https://avenirapei.fr>).

2.3 Le jeu-concours peut se faire en groupe ou individuellement, tous les acteurs et amis d'Avenir Apei peuvent y participer. Le(s) projet(s) sélectionné(s) sera publié dans le prochain magazine d' « Echos d'Avenir » dédié aux 20 ans et également exposé lors de la fête de l'association en juin 2021. Aussi, le(s) gagnant(s) se verra/verront attribuer un lot surprise et le(s) perdant(s) un lot de consolation.

2.4 Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du(es) participant(s).

### **Article 3 - Principe de jeu-concours / Modalités de participation**

Ce jeu déroule exclusivement par email, aux dates indiquées dans l'article 1. Pour participer, chaque personne ou groupe doit adresser son projet au service communication d'Avenir Apei par mail : **[communication@avenirapei.org](mailto:communication@avenirapei.org)**

### **Article 4 - Désignation des gagnants et dotations**

L'organisateur désignera par délibération le ou les gagnants, parmi l'ensemble des personnes ayant participé. La délibération sera effectuée le 30 mai 2021. Des lots surprises ou de consolation seront attribués au gagnant, au groupe de gagnant et au perdant.

### **Article 5 - Remise des dotations et modalités d'utilisation des dotations**

L'organisateur du jeu-concours contactera par courrier électronique ou téléphone le(s) gagnant(s) qui a été choisie et l'informerá de leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder.

## **Article 6 - Utilisation des données personnelles des participants**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

## **Article 7 - Responsabilité**

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'un cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'organisateur ne pourra pas non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, L'organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 8 ci-dessous.

## **Article 8 - Accessibilité du règlement**

Le règlement est envoyé par mail au participant et affiché au siège d'Avenir Apei de Carrière-sur-Seine, 27 rue Général Leclerc, du 2 mars au 15 mai 2021, il est également téléchargeable le site web de Avenirapei : <https://avenirapei.fr> à tout moment.